



Itinéraires
Caen & Lisieux

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Le Jardin

*Hébergement et aide à la réinsertion
d'hommes seuls, jeunes couples et familles*

Lisieux

Rapport d'activité - Année 2022

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I /. LE LIEU DE VIE	1
II /. LA MISSION	1
III /. L'ÉQUIPE	2
IV /. L'HEBERGEMENT	3
V /. LES OUTILS MIS A DISPOSITION	3
VI /. LE PARTENARIAT	3
VII /. L'ORGANISATION	4
VIII /. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS	5

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES : statistiques et commentaires

I /. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE, TAUX D'OCCUPATION ET DURÉE DE PRISE EN CHARGE	6
II /. COMPOSITION FAMILIALE	9
III /. MOTIF DE LA DEMANDE	9
IV /. ORIGINE DE LA DEMANDE	9
V /. AGE	10
VI /. LIEU DE NAISSANCE	10
VII /. NATIONALITÉ	10
VIII /. LIEU DE RÉSIDENCE	11
IX /. SITUATION FAMILIALE	11
X /. NIVEAU SCOLAIRE	12
XI /. RESSOURCES	12
XII /. SITUATION PROFESSIONNELLE	13
XIII /. DETTES	13
XIV /. LOGEMENT – HÉBERGEMENT	14

XV /. COUVERTURE SOCIALE	15
XVI /. SANTÉ – SUIVI MÉDICAL	15
XVII /. JUSTICE	16
XVIII /. ACCOMPAGNEMENT AUTEUR DE VIOLENCES FAMILIALES ET INTRAFAMILIALES	17
XIX /. VIE SOCIALE	18
ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX	19
RÉPONSES À LA GENDARMERIE OU À LA POLICE	20
FORMATION DU PERSONNEL	21
PERSPECTIVES 2023	22
LES FICHES ACTIONS	23
SIGLES ET ACRONYMES	30

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Jardin a une capacité d'accueil de 32 places dont une dédiée à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et intrafamiliales.

Depuis mai 2021 la structure est située au 24 rue Roger Aini à Lisieux. Le service est ouvert du lundi au vendredi. Après 17h30, afin de permettre une continuité de service, un transfert d'appel est effectué vers le Foyer d'Accueil d'Urgence l'Étape chaque soir et week-end.

Le CHRS propose un accueil aux résidents en journée et leur offre la possibilité de prendre un café, de lire le journal, de laver leur linge et de s'entretenir avec un travailleur social. Le CHRS fonctionne sur un mode d'hébergement diffus.

Le lieu d'hébergement individuel et le service (lieu collectif) forment le CHRS qui a pour mission d'accompagner les personnes accueillies dans la mise en place de leur projet de vie. Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière à l'hébergement est demandée aux personnes percevant des ressources. Cependant les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au CHRS.

À leur arrivée, les personnes reçoivent les documents relatifs à la loi 2002-2 :

- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ Le règlement de fonctionnement du CHRS
- ◆ La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- ◆ La liste des personnes qualifiées.

I. LE LIEU DE VIE

Le CHRS Le Jardin comprend aujourd'hui :

- Un lieu central et collectif, situé au 24 rue Roger Aini.
- 32 places d'hébergement réparties en logements individuels et en cohabitation.

II. LA MISSION

Le CHRS a pour mission l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social global d'hommes majeurs et de jeunes couples (moins de 25 ans) sans enfant et de familles en difficulté sociale.

Dans le cadre et en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, chaque demande d'admission est saisie sur le logiciel SI-SIAO par le travailleur social de la structure dite « premier accueil ». Les personnes sont rencontrées lors d'entretiens de pré-admission.

Un rapport de situation est rédigé puis présenté en réunion d'équipe. Une décision est prise :

- Si la décision est positive et qu'une place est vacante, un accueil est possible rapidement. Dans ce cas, dès cet accueil effectué, le chef de service valide l'admission auprès du SI-SIAO. De plus, la personne est inscrite sur le registre des entrées.
- S'il n'y a pas de place, la personne est inscrite sur liste d'attente et doit maintenir sa demande
- Si la réponse est négative, le refus est expliqué et une réorientation proposée.

En tant que partenaire du SI-SIAO, le chef de service du CHRS est présent chaque mois aux Commissions d'Orientation du Pays d'Auge.

III. L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de :

- La direction et la comptabilité sont communes à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.
- Un chef de service (également chef de service du CHU l'Étape et du LHSS Itinéraires)
- Quatre travailleurs sociaux (2 monitrices éducatrices + 2 éducateurs spécialisés)
- Une psychologue à 0,20 ETP
- Une secrétaire qui intervient également au CHU l'Étape, au CPH et au CADA
- 2 agents d'entretien à temps partiel intervenant à l'Étape, au CADA de Lisieux, et au CPH
- Deux agents d'entretien-logistique qui travaillent sur les deux structures de Lisieux ainsi que sur les appartements du CADA de Lisieux.
- Un coordinateur logistique

Les temps collectifs proposés par l'équipe socio-éducative, même si les locaux ne peuvent accueillir en même temps la totalité des résidents, permettent à travers le partage de moments conviviaux, d'évoquer des projets personnels ou collectifs, de faire vivre les Assemblées de Vie Sociale (AVS) et le Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Le fait que ces temps collectifs aient lieu à différents moments de la journée permet à chaque résident, en fonction de ses activités (formation, stage, intérim, recherche d'emploi), de pouvoir y participer. Ils favorisent des temps d'échanges et de rencontres. Ils sont un espace qui renforce le lien social. Ils permettent aussi l'émergence d'une dynamique collective qui facilite l'élaboration de projets en commun (participation à l'écriture du règlement pour l'accueil d'un animal, élaboration d'une charte pour l'usage d'internet, mise en place d'activités de loisirs telles que la randonnée, la pêche à la ligne, les ateliers cuisine et pâtisserie etc...).

IV. L'HÉBERGEMENT

◆ Le service

Le CHRS est composé :

- D'un espace collectif,
- De trois bureaux (secrétariat et entretiens individuels),
- D'une salle à fonctions multiples (réunions, entretiens, salon, accueil des partenaires...),
- D'un espace laverie
- D'une cuisine mutualisée avec le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH).

Cet espace collectif s'organise à partir de la réunion des résidents le lundi matin autour d'un petit déjeuner partagé. Espace dans lequel peut être échangé et / ou partagé un certain nombre de sujets en lien avec le CHRS, le territoire, l'actualité etc...

◆ Les appartements

Chaque personne hébergée prend connaissance du règlement de fonctionnement et le signe. **26** appartements sont mis à disposition par le CHRS dont :

- ✓ 5 T3 pour l'accueil de familles et/ou couples.
- ✓ 1 studio dédié à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et/ou intra-familiales.

V. LES OUTILS MIS A DISPOSITION

Afin d'aider, de soutenir, d'accompagner les résidents dans leurs démarches, plusieurs outils sont mis à disposition dans un cadre défini :

- Un téléphone
- Un accès internet
- Une photocopieuse
- Le quotidien Ouest France
- Deux véhicules.

VI. LE PARTENARIAT

Au regard des problématiques addictives rencontrées par certaines personnes accompagnées, le CHRS a signé une convention de partenariat avec le SSRA de la polyclinique de Cricqueboeuf. Des permanences médicales au sein du CHRS sont assurées par le médecin addictologue une fois par mois.

L'équipe du CHRS peut être amené à travailler avec la PASS pour faciliter l'accès aux soins

à l'hôpital de Lisieux.

Le CHRS est présent dans différents lieux et instances :

- Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies),
- La Commission d'orientation Pays d'Auge du SIAO,
- Le PEL Projet Éducatif Lexovien.

VII. L'ORGANISATION

◆ **Un cahier de réunion** consigne et rend compte des points mis à l'ordre du jour, des sujets abordés, des décisions prises... Il est tenu par les travailleurs sociaux de l'équipe. Les décisions sont consignées dans le dossier de la personne accompagnée.

◆ **La réunion d'équipe**

La réunion d'équipe a lieu le jeudi matin en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Elle est animée par le Chef de service.

C'est une instance décisionnelle concernant le projet et l'étude des situations des personnes accompagnées.

Elle permet également :

- De mener des réflexions autour des projets de service et d'établissement
- De transmettre de l'information
- De coordonner le fonctionnement du service
- D'évoquer les incidents de la semaine et la vie quotidienne du service
- De recevoir les partenaires
- De préparer l'accueil des stagiaires.

◆ **La réunion trimestrielle**

Elle rassemble l'intégralité des travailleurs sociaux du service, la psychologue, le chef de service et le directeur. Elle est animée par le chef de service garant de l'ordre du jour établi conjointement avec les travailleurs sociaux, le psychologue et la direction. Elle concerne le fonctionnement de l'institution ; elle permet une réflexion sur un projet, un problème particulier, d'envisager les évolutions ou de modifier les pratiques. Tous les aspects sont abordés : l'aspect pédagogique, institutionnel, leur application et leur mise en œuvre.

En 2022, les réunions trimestrielles ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- ✓ La place du psychologue dans l'association
- ✓ Le souhait de l'équipe d'avoir recours à l'avenir à une supervision d'équipe
- ✓ Projet de création d'un poste de coordinateur/trice
- ✓ Transformation de l'offre dans le cadre du CPOM

- ✓ Les temps de soirée au CHRS
- ✓ Evolution des pratiques professionnelles avec l'arrivée d'une nouvelle psychologue et d'une infirmière.

VIII. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

◆ La réunion hebdomadaire

La réunion hebdomadaire a lieu chaque lundi matin autour d'un petit-déjeuner partagé : elle est animée par 2 travailleurs sociaux. Elle a pour but de se rencontrer et d'échanger sur la vie dans les appartements et d'organiser la vie quotidienne du service. Elle permet aussi de réfléchir à la mise en œuvre de projets collectifs. C'est aussi un espace dans lequel se développe une parole citoyenne et participative.

◆ L'Assemblée de Vie Sociale

Il s'agit d'un groupe de parole qui se déroule en présence des personnes accompagnées, de membres de l'équipe, du ou de la chef(fe) de service, du Directeur et d'un ou deux membres du conseil d'administration.

L'assemblée de vie sociale a lieu au moins deux fois par an et est animée conjointement par le ou la chef(fe) de service et le Directeur.

L'ordre du jour est fait conjointement avec les personnes accompagnées.

Ce n'est pas une instance décisionnelle mais il peut y être abordé :

- des sujets d'actualité concernant les personnes accompagnées,
- des sujets en vue d'améliorer la prestation proposée dans l'institution,
- des sujets de réflexion.

Un compte rendu est fait conjointement avec un membre de l'équipe et une personne accompagnée.

◆ La participation des personnes accueillies

Les personnes accueillies au CHRS sont informées de l'existence du Conseil Régional des Personnes Accueillies et / ou Accompagnées (CRPA). Il s'agit d'une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté. Des résidents du CHRS y participent régulièrement.

◆ L'enquête de satisfaction

Elle est remise aux résidents lors de leur accueil, l'importance et le sens de son retour sont expliqués. Compte tenu du peu de retour de ces enquêtes, il est nécessaire que nous réfléchissions à une nouvelle exploitation de cet outil. Cette évolution apparaît d'autant plus pertinente que les résidents semblent attachés au terme de leur accompagnement à pouvoir faire connaître leurs avis auprès de l'équipe.

I. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE, TAUX D'OCCUPATION ET DURÉE DE PRISE EN CHARGE

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	2	0	0
Total femmes avec enfants	2	0	1
Total femmes	4	0	1

Total hommes sans enfant	34	13	15
Total hommes avec enfants	4	1	0
Total hommes	38	14	15

Total ménages sans enfant	36	13	15
Total ménages avec enfants	6	1	1
Total ménages	42	14	16

Total enfants	5	1	0
----------------------	----------	----------	----------

Total personnes	47	15	16
------------------------	-----------	-----------	-----------

	GLOBAL	INSERTION	URGENCE	AUTEUR DE VIOLENCES
capacité	32	19	12	1
journées réalisées	11566	6732	4346	488
effectif moyen	31,7	18,4	11,9	1,3
taux d'occupation	99,0%	97,1%	99,2%	133,7%

Occupation	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
Journées INSERTION	575	532	589	565	586	561	585	568	539	547	533	552
JournéesURGENCE	372	336	372	354	361	360	362	365	360	372	360	372
Journées AUTEUR VIOLENCES	31	28	31	30	25	30	31	38	60	62	60	62
journées réalisées	978	896	992	949	972	951	978	971	959	981	953	986
Nb Jours du mois effectif moyen	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
	31,5	32,0	32,0	31,6	31,4	31,7	31,5	31,3	32,0	31,6	31,8	31,8
Taux global	99%	100%	100%	99%	98%	99%	99%	98%	100%	99%	99%	99%
Taux Insertion	98%	100%	100%	99%	99%	98%	99%	96%	95%	93%	94%	94%
Taux Urgence	100%	100%	100%	98%	97%	100%	97%	98%	100%	100%	100%	100%
Taux auteur de violences	100%	100%	100%	100%	81%	100%	100%	123%	200%	200%	200%	200%

Présents	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
femmes sans enfants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
femmes avec enfants	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
total femmes	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
Hommes sans enfants	23	21	21	23	22	21	21	20	20	20	21	20
Hommes avec enfants	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
total Hommes	26	24	24	26	26	25	25	24	24	24	25	24
Nb personnes Ménage (sans enfant)	25	23	23	25	24	23	23	22	22	22	23	22
Nb Personnes Famille (avec enfant)	5	5	5	5	6	6	6	6	5	5	5	5
Nb Ménage + Nb Famille	30	28	28	30	30	29	29	28	27	27	28	27
Enfants	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	5	5
total	34	32	32	34	34	33	33	33	32	32	33	32

Accueils	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hommes sans enfants	2	0	0	2	2	1	1	2	0	1	1	1
Hommes avec enfants	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
total Hommes	2	0	0	2	3	1	1	2	0	1	1	2
Nb personnes Ménage (sans enfant)	2	0	0	2	2	1	1	2	0	1	1	1
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Nb Ménage + Nb Famille	2	0	0	2	3	1	1	2	0	1	1	2
enfants	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
total	2	0	0	2	3	1	1	3	0	1	1	2

Départs	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
total femmes	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Hommes sans enfants	2	0	0	3	2	1	3	0	1	0	2	1
Hommes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Hommes	2	0	0	3	2	1	3	0	1	0	2	1
Nb personnes Ménage (sans enfant)	2	0	0	3	2	1	3	0	1	0	2	1
Nb Personnes Famille (avec enfant)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	2	0	0	3	2	1	3	1	1	0	2	1
enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total	2	0	0	3	2	1	3	1	1	0	2	1

LES DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR - PERSONNES SORTIES DANS L'ANNÉE

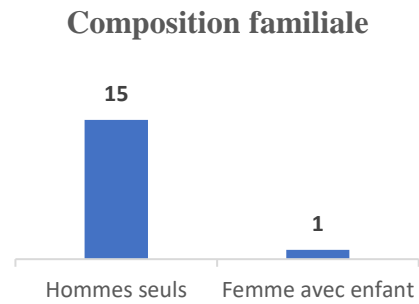
Durée moyenne de séjour – Personnes sorties dans l’année :	6504
Moyenne générale :	13.4 mois

LES DUREES DE PRISE EN CHARGE	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes		hommes sans enfant		hommes avec enfants		total hommes
	0	2	7	9	93	8	101				
moins de 1 semaine	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 2 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 3 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 4 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 5 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 6 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 7 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 8 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 9 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 10 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 11 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
moins de 12 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 13 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 1 jour à moins de 3 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
moins de 4 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
moins de 5 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
moins de 6 mois	0	0%	0	0%	0	0%	3	20%	0	0%	3
de 3 mois à moins de 6 mois	0	0%	0	0%	0	0%	5	33%	0	0%	5
moins de 7 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 8 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 9 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 6 mois à moins de 9 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 10 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
moins de 11 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 12 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
de plus de 9 mois à moins de 1 an	0	0%	0	0%	0	0%	2	13%	0	0%	2
moins de 15 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
moins de 18 mois	0	0%	0	0%	0	0%	2	13%	0	0%	2
moins de 21 mois	0	0%	0	0%	0	0%	2	13%	0	0%	2
moins de 24 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	7%	0	0%	1
de 1 an à moins de 2 ans	0	0%	0	0%	0	0%	6	40%	0	0%	6
deux ans et plus	0	0%	1	100%	1	100%	1	6,67%	0	0%	1
effectif total sorties dans l’année	0	0,00%	1	100,00%	1	100,00%	15	100,00%	0	0,00%	15

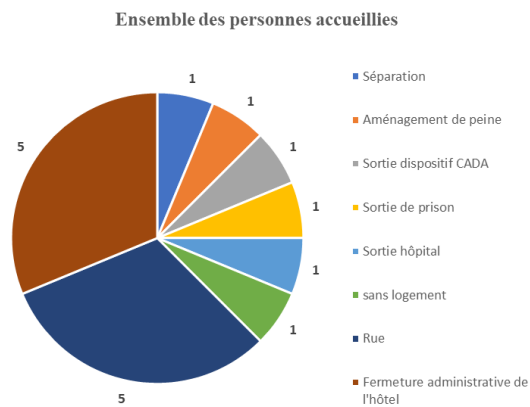
Cette année, 47 personnes ont été présentes sur la structure contre 53 en 2021. La durée moyenne de séjour pour l’année 2022 est de 13.4 mois (15.38 mois en 2021).

Un couple avec enfant accueilli en 2020 se sépare en 2022. L’enfant reste accueilli ponctuellement par son père.

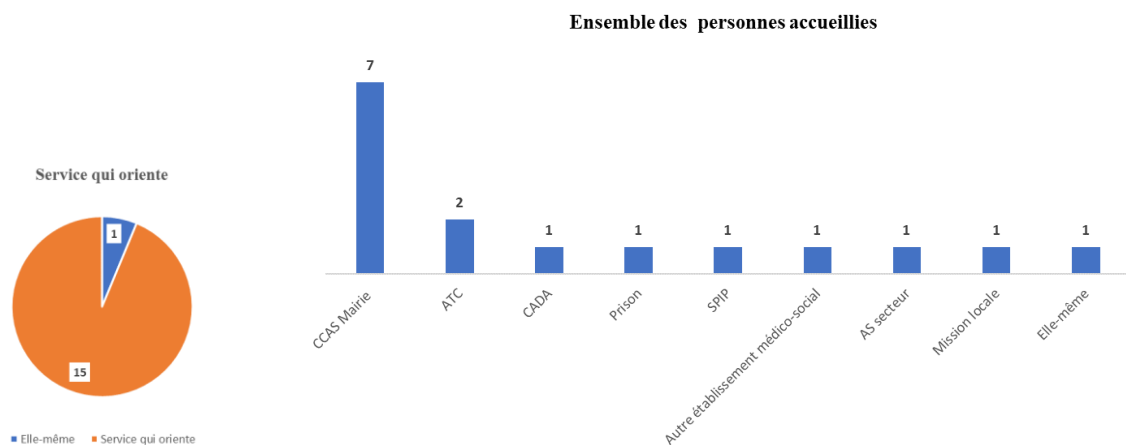
II. COMPOSITION FAMILIALE



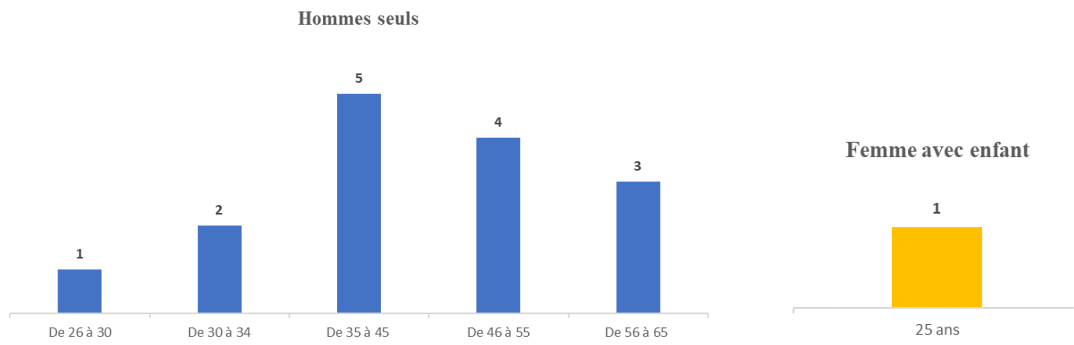
III. MOTIF DE LA DEMANDE



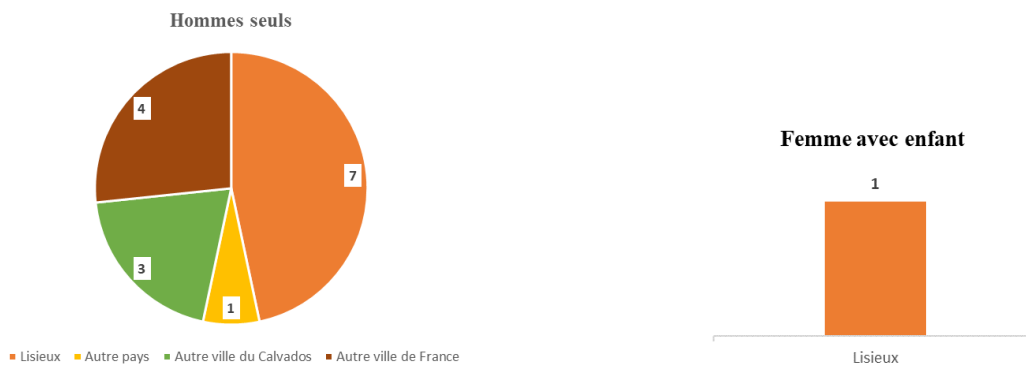
IV. ORIGINE DE LA DEMANDE



V. AGE

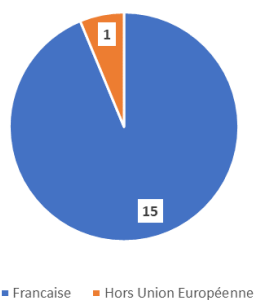


VI. LIEU DE NAISSANCE



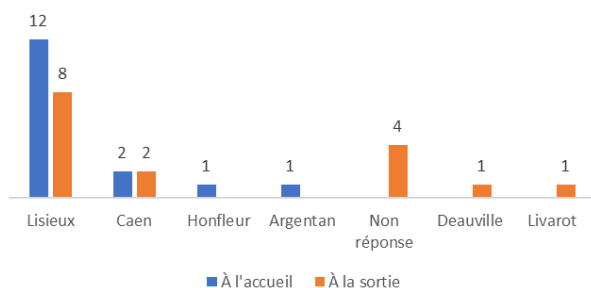
VII. NATIONALITÉ

Ensemble des personnes accueillies



VIII. LIEU DE RÉSIDENCE

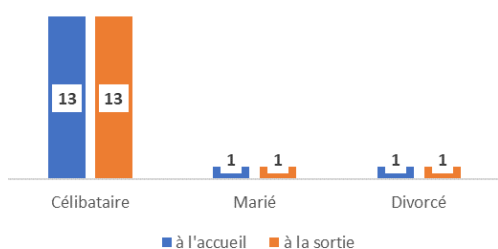
Ensemble des personnes accueillies



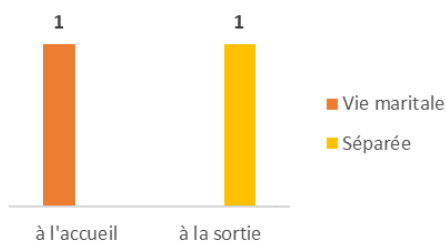
Ce tableau démontre que les résidents mènent leurs projets à Lisieux.

IX. SITUATION FAMILIALE

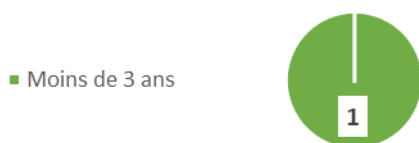
Hommes seuls



Femme avec enfant



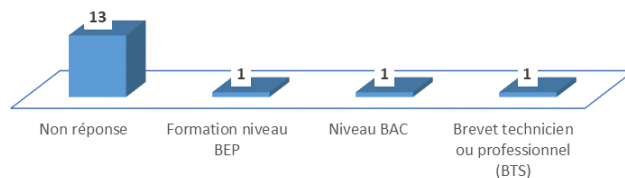
Age des enfants accueillis



Le soutien à la parentalité est un axe de travail important au sein du CHRS. La mise à disposition d'un appartement adapté permet à la personne accompagnée de faire valoir ses droits de visite et d'hébergement précisés dans une ordonnance de jugement (JAF).

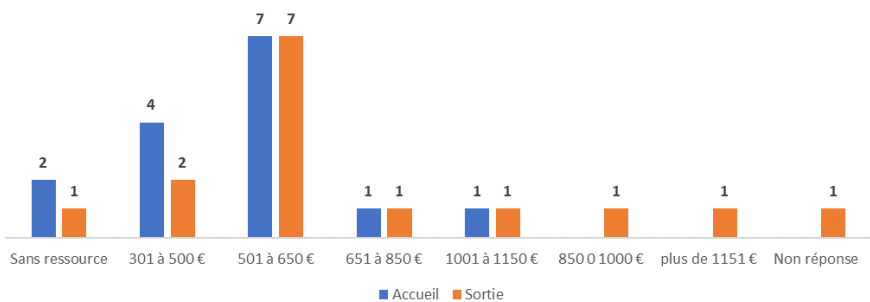
X. NIVEAU SCOLAIRE

Ensemble des personnes accueillies

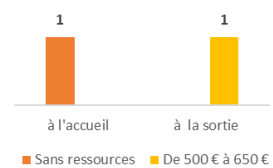


XI. RESSOURCES

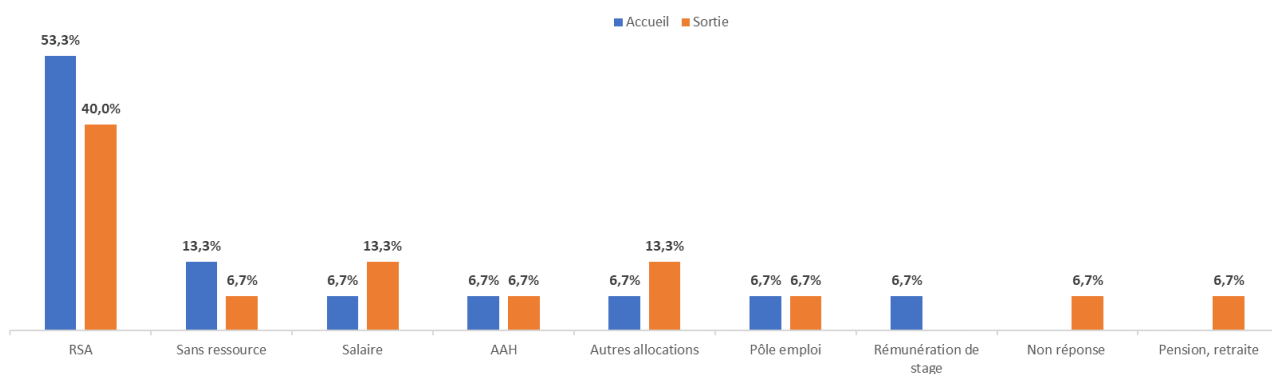
Hommes seuls



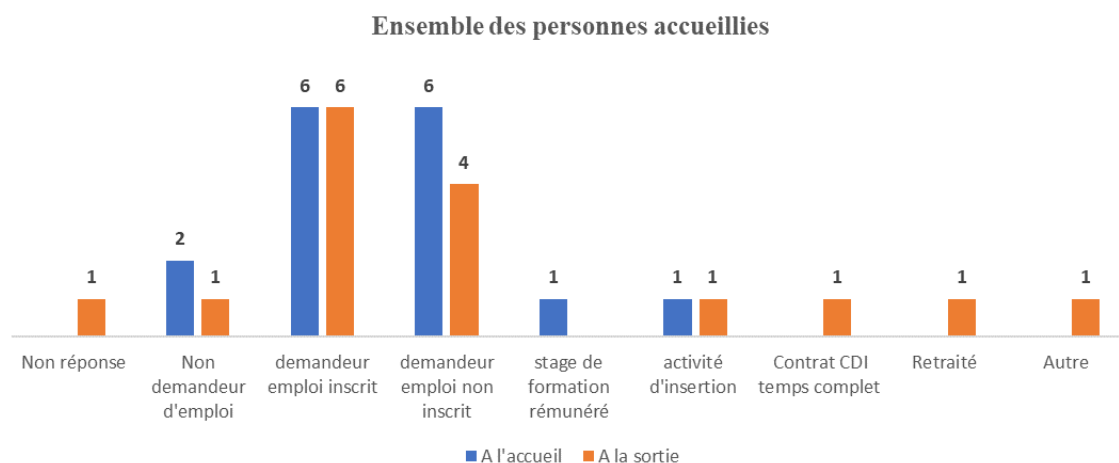
Femme avec enfant



Origine des ressources
Ensemble des personnes accueillies



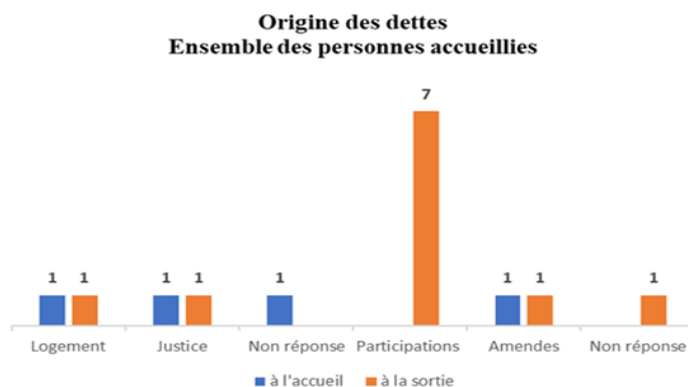
XII. SITUATION PROFESSIONNELLE



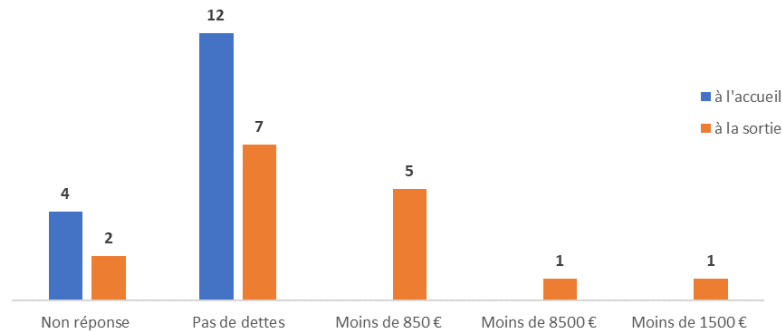
L'accompagnement vers l'emploi et la formation est un axe de travail important et privilégié. Il vise à évaluer les difficultés et les potentialités de la personne en prenant en compte différents paramètres tels que l'environnement économique, les secteurs d'activité à privilégier, le catalogue de formations initiales ou spécialisées sur le territoire, les problèmes de mobilité, mais aussi les capacités de la personne à pouvoir se (re)mobiliser.

XIII. DETTES

Les premiers temps de l'accompagnement sont aussi l'occasion de requestionner la situation financière et budgétaire des personnes accueillies.



**Montant global des dettes
Ensemble des personnes accueillies**



Il arrive que des personnes quittent la structure en ayant des dettes. L'accompagnement budgétaire proposé permet alors la mise en place d'échéanciers négociés avec les créanciers.

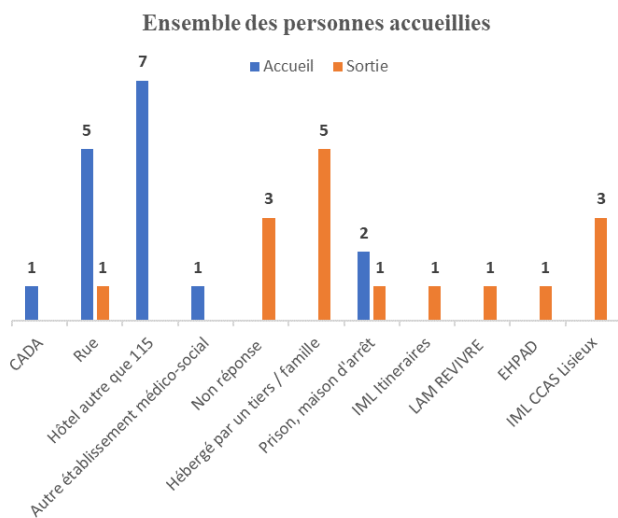
L'équipe éducative mène un travail d'accompagnement spécifique sur ce sujet.

Toutes ces démarches prennent du temps : temps essentiel à l'acceptation de la situation de surendettement, temps indispensable à la constitution des dossiers à renseigner pour la Commission de Surendettement des particuliers (absence de justificatifs et/ou perte des papiers), temps imposé par les créanciers avant un accord ou un refus des négociations.

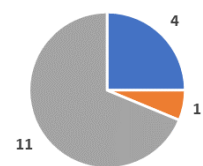
Le règlement de la participation financière

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation aux frais de séjour est demandée à chaque personne accueillie. Elle est calculée en fonction des ressources et représente 20 % de leur montant.

XIV. LOGEMENT - HEBERGEMENT



Accès au logement

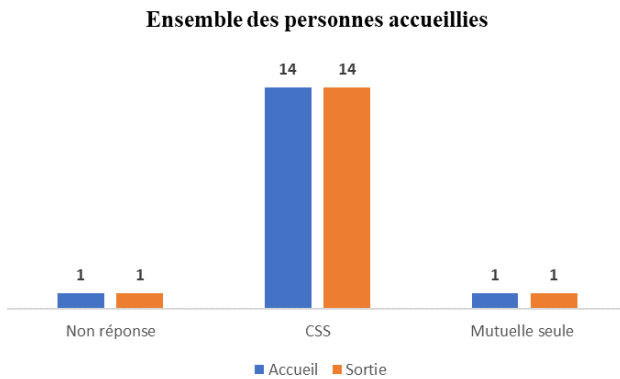


■ Avec le concours du FSL ■ Non réponse ■ Pas d'accès au logement

DALO

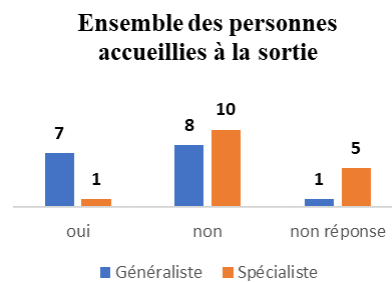
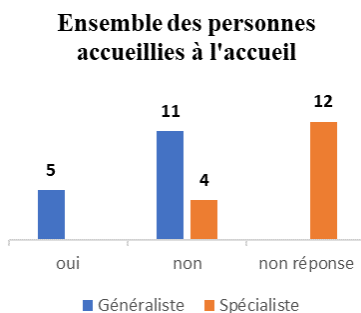
Cette année, 10 orientations DALO nous ont été adressées. 2 hommes seuls ont été accueillis dans ce cadre.

XV. COUVERTURE SOCIALE (plusieurs réponses possibles)



L'équipe éducative est vigilante au renouvellement des droits des personnes auprès de la sécurité sociale car cette démarche n'est pas toujours intégrée par les résidents.

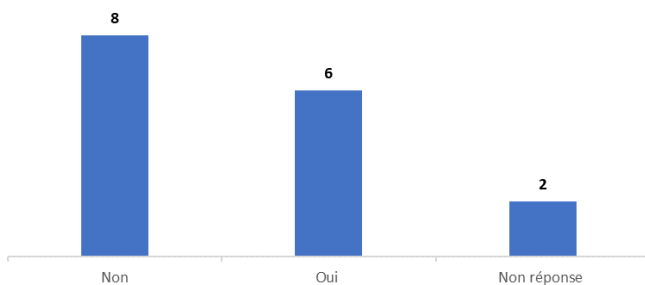
XVI. SANTÉ – SUIVI MEDICAL



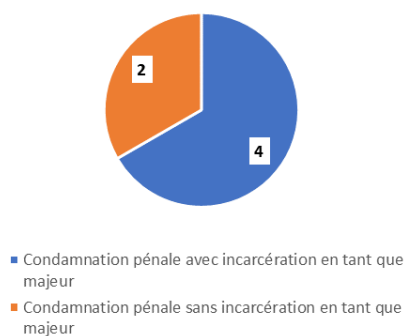
L'équipe éducative réalise un travail spécifique d'accompagnement (dont accompagnement physique) auprès des personnes qui présentent un cumul de difficultés médico-psycho-sociales.

XVII.JUSTICE

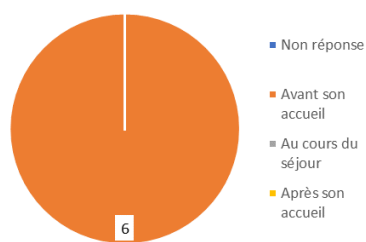
Ensemble des personnes accueillies
A-t-il fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations ?



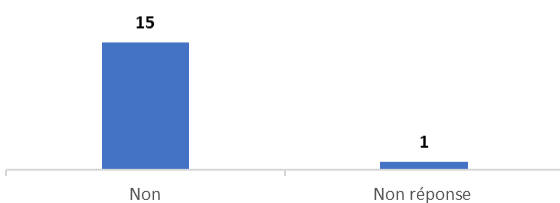
De quel ordre étaient-elles



Si oui, sont-elles intervenues ?



Ensemble des personnes accueillies
Dans l'attente d'un ou plusieurs jugements



XVIII. BILAN PLACE AUTEUR DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Une convention portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le ressort du TGI de Lisieux a été signée le 25/11/2016 entre la sous-préfecture, le TGI, le SPIP, le CIDFF et l'association Itinéraires.

Une place fléchée est dédiée à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social d'un auteur de violences.

Accompagnement

En lien étroit avec les conseillers SPIP et le CIDFF, en charge du suivi judiciaire et thérapeutique (participation de l'auteur de violences au groupe de responsabilisation CIDFF 2h tous les 15 jours), les travailleurs sociaux organisent, avec la personne accompagnée, la mise en œuvre de l'accompagnement social (entretiens CHRS formels et informels, co- construction du contrat de séjour et du projet personnalisé notamment).

Accompagnement réalisé dans le cadre de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés et liste des personnes qualifiées).

Protocole de suivi

Le chef de service informe la personne accompagnée des obligations imposées dans le cadre de son hébergement et formalise avec lui ses engagements (contrat de séjour, projet personnalisé, paiement d'une participation financière à l'hébergement égale à 20% du montant de ses ressources).

Une première évaluation de la situation (respect des règles de vie de la structure, des rendez-vous pris) est effectuée après deux semaines d'hébergement entre le CHRS, le CIDFF, le SPIP et la personne concernée. Les différents partenaires conviennent alors de l'échéancier des évaluations à mettre en place.

Sortie du dispositif

Le résident devra quitter le dispositif d'accueil d'urgence CHRS au plus tard 1 mois après la date du jugement.

En fonction de la situation et du prononcé du jugement, le résident peut solliciter le CHRS pour une demande d'accueil classique.

En 2022 nous avons accueilli dans ce cadre, **2** Messieurs :

- 1 homme du 27/10/2021 au 20/05/2022
- 1 homme depuis le 27/05/22

XIX. VIE SOCIALE

L'équipe du CHRS propose et organise différentes activités de loisirs dont l'objectif est de favoriser des temps de rencontres et d'échanges repérés qui permettent d'étayer les personnes au quotidien. En effet, les résidents accueillis insistent souvent sur leur sentiment d'ennui et de solitude. Ces sentiments récurrents sont susceptibles de fragiliser les capacités de la personne à se maintenir dans une dynamique d'insertion.

En 2022, dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale qui s'est déroulée du 10 au 23.10.2022 l'association ADVOCACY - et notamment les membres de l'Espace Convivial et Citoyen de Lisieux - a organisé un défi culinaire dont la finale était organisée le jeudi 20.10.2022 au centre socio-culturel CAF.

L'idée du défi était de permettre à plusieurs équipes issues de différentes structures et / ou associations du territoire de réfléchir à l'élaboration d'un menu prenant en compte différents critères tels que - l'impact écologique, des coûts maîtrisés, facilité de la recette, et qualité diététique. Un jury a été formé pour sélectionner à terme un menu gagnant. Auparavant, trois menus ont été retenus pour participer à la finale dont celui proposé par l'équipe du CHRS.

L'équipe du CHRS était composée de 4 personnes qui ont participé à plusieurs temps d'échanges pour réfléchir, élaborer et proposer un menu. Ce temps de préparation qui s'est étalé sur plusieurs semaines a vu la mobilisation de plusieurs résidents qui ont tout au long du projet maintenu un engagement constant et une mobilisation entière jusqu'à la finale.

L'équipe du CHRS avait proposé comme menu :

Entrée - Velouté de courges, carottes, Coco
Plat - hachis parmentier Végétarien
Dessert - Pain perdu à la pomme

L'élaboration du menu a été aussi l'occasion d'une rencontre avec une nutritionniste pour avis et conseil diététique, et la création d'un porte-folio pour présenter l'entièreté du menu au jury (présélection).

L'équipe du CHRS n'a pas gagné ce défi mais a participé à la finale et a reçu une mention spéciale pour son velouté qui a remporté une adhésion unanime du jury.

La participation du CHRS à ce projet a permis de créer sur l'espace collectif une réelle dynamique qui s'est maintenue dans le temps et la durée. Par ailleurs, la mobilisation de chacun a favorisé l'émergence d'échanges riches et divers. Enfin, chacun des participants a participé à la mise en place d'une dynamique solidaire et conviviale.

- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS

- Mensuellement le tableau DALO est envoyé à la DDETS.

- Chaque trimestre à la demande de la DDETS un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).

Réquisitions à personne (20)

Ces réquisitions concernent :

- 11 femmes seules ou avec enfants
- 8 hommes seuls
- 1 couple avec enfants

« Psycho-traumatologie et clinique de l'exil » (L. de SHOUTHEETE, psychologue ARS)
1 personne

1 Stagiaire ES du 07/11/2022 au 20/01/2023

En 2023, les perspectives de travail sont :

- Poursuivre et consolider le travail de soutien à la parentalité auprès des familles
- Participer à l'élaboration de projets en fonction des besoins repérés sur le Pays d'Auge,
- Asseoir le partenariat avec ESI 14,
- Créer et mettre en œuvre le poste de coordinateur CHU L'Étape / CHRS Le Jardin,
- Poursuivre la réflexion au sujet du développement du CHRS sur un nouveau site, les futurs locaux (mutualisés avec le CPH, le CADA et le service logement) seront adossés à la pension de famille et à la résidence sociale,
- Réfléchir à un nouvel outil de recueil des données dans le cadre de l'évaluation interne,
- Poursuivre la réflexion en interne et avec la DDETS sur l'avenir des CHRS de l'association,
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires,
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.

INTITULE DE L'ACTION	Poursuivre et développer le travail de partenariat avec le SSRA
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux et Pays d'Auge
Partenaires	SSRA, Maison des Addictions, Association Addictions France
Objectifs de l'action	Expérimenter des actions telles que l'approche RDR de Réduction Des Risques et la prévention des addictions (cf. convention du 01/06/2019 avec le SSRA - Service de Soins et de Réadaptation en Addictologie)
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Permanence médicale du médecin du SSRA 1 fois / mois, réunion d'équipe
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle, rapport d'activité
Résultats attendus	Apporter un soutien ciblé aux situations des personnes accompagnées.

INTITULE DE L'ACTION	Poursuivre et consolider le travail de partenariat dans le cadre de la place AVIF (Cf. convention du 25/11/2016, T.G.I Lisieux, S.P.I.P, C.I.D.F.F.)
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	TGI, SPIP, CIDFF, Association Revivre
Objectifs de l'action	Consolider le travail de partenariat engagé
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Temps d'échanges repérés avec les partenaires signataires
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
Résultats attendus	Asseoir et développer ce dispositif d'accueil d'urgence

INTITULE DE L'ACTION	Rénover l'ensemble des logements CHRS
Service ou établissement	CHRS Le Jardin, service logistique
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Service logistique ITINERAIRES
Objectifs de l'action	Améliorer la qualité des hébergements mis à disposition
Professionnels concernés	Équipe logistique
Moyens mobilisés	Équipe logistique pour planification et intervention
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Directeur, coordinateur logistique et chef de service CHRS
Résultats attendus	Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement

INTITULE DE L'ACTION	Réfléchir à la création d'un poste de coordinateur (trice)
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	Jean-Luc GODET, Arnaud GÉHANNE
Territoire	Lisieux
Partenaires	Équipe de direction de l'association
Objectifs de l'action	Interface entre chef de service et équipe
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Travail de réflexion à mener avec l'équipe
Calendrier	4 ^{ème} trimestre 2022
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion trimestrielle
Résultats attendus	Assurer la coordination des projets des personnes accompagnées

INTITULE DE L'ACTION	Envisager l'expérimentation de la pair aideance et de la reconnaissance des savoirs d'expérience
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	FAS, Association AAJB
Objectifs de l'action	Compléter le travail d'accompagnement social porté par l'équipe
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Travail de réflexion et d'élaboration à mener avec l'équipe
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l'équipe

INTITULE DE L'ACTION	Poursuivre le travail de réflexion engagé en vue de distinguer place d'urgence et place d'insertion
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	SI SIAO, DDETS
Objectifs de l'action	Distinguer l'accueil d'urgence de l'accompagnement en insertion
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Temps de travail dédié en réunion d'équipe, psychologue et chef de service, réunion trimestrielle
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe et réunion trimestrielle
Résultats attendus	Fluidifier le parcours des personnes accompagnées

INTITULE DE L'ACTION :	Transversalité interservices
Service ou établissement :	CHRS
Pilote de l'action :	L'ensemble des chefs de service, la direction
Territoire :	Lisieux-agglomération caennaise
Partenaires :	Les services d'Itinéraires intervenant sur le territoire de Lisieux et du Pays d'Auge Nord
Objectif de l'action	Développer la transversalité entre l'ensemble des services de l'association en prenant support sur la création de la maison relais d'Itinéraires à Lisieux. Lieu où seront situés les différents services lexoviens de l'association.
Professionnels concernés	Les équipes : <ul style="list-style-type: none"> • CADA/HUDA • CPH • CHRS le Jardin/LHSS • Service logement • Service administratif • Logistique
Moyens mobilisés	Réunions interservices Groupes de travail
Calendrier	Début de l'action premier semestre 2022 poursuite jusqu'à l'entrée dans les nouveaux locaux
Modalités de suivi de l'évaluation	Bilan évaluation lors de réunions plénières interservices
Résultats attendus :	Développement de la transversalité à Itinéraires et d'espaces créatifs

A	
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ARS	Agence Régionale de Santé
ATC	Autorité de Tarification et de Contrôle
AVIF	Auteur de Violences Intra-Familiale
AVS	Assemblée de Vie Sociale
C	
CADA	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CRPA	Commission Régionale des personnes accueillies
CSS	Complémentaire Solidarité Santé
D	
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
E	
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESI	Education Solidarité Information
F	
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
I	
IML	Intermédiation Locative
J	
JAF	Juge aux Affaires Familiales
L	
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé
P	
PASS	Permanence d'Accès aux Soins et de Santé
PEL	Projet Educatif Lexovien
R	
RDR	Réduction Des Risques
RSA	Revenu de Solidarité Active
S	
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSRA	Service de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie
T	
TGI	Tribunal de Grande Instance